

40. Subventions, contributions, et octrois et autres versements, selon le détail des affectations, part du Canada aux organismes internationaux de radio, de télégraphe et de téléphone énumérés dans le détail des affectations et cotisation du Canada comme membre de l'Organisation météorologique mondiale, \$3,493,200.

**B—Commission des transports aériens—**

50. Traitements et autres dépenses, \$1,000,000.

52. Paiement de subventions d'exploitation aux transporteurs aériens régionaux, selon l'approbation du Conseil du Trésor, \$3,000,000.

**C—Commission des transports du Canada—**

55. Administration, fonctionnement et entretien, \$1,833,300.

57. Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus de la somme à porter au crédit de la Caisse pour ses besoins généraux, dans l'année financière en cours en vertu de la Loi sur les chemins de fer, et, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, autorisation de porter à \$43,967,000 les engagements (en plus des engagements pour lesquels des crédits sont accordés en vertu de la présente loi ou de toute autre loi) qui peuvent être pris pour l'année financière courante ou les années subséquentes, \$10,000,000.

**D—Commission maritime canadienne—**

60. Administration et dégaussage des navires du gouvernement canadien et des navires marchands de propriété canadienne, ayant une jauge brute de 3,000 à 20,000 tonneaux, immatriculés au Canada ou immatriculés au Royaume-Uni, s'ils peuvent être réimmatriculés au Canada en vertu d'une entente intergouvernementale spéciale, \$405,000.

65. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations, \$9,727,000.

**E—Conseil des ports nationaux—**

70. Paiements au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de payer les dépenses de reconstruction et les immobilisations imputables sur le compte de l'année civile 1967, selon le détail des affectations, \$5,880,000.

75. Paiement au Conseil des ports nationaux (sauf l'intérêt sur les avances approuvées par le Parlement et la dépréciation au titre des immobilisations) du déficit prévu pendant l'année civile 1967 dans l'exploitation du pont Jacques-Cartier, au port de Montréal, \$473,600.

**F—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—**

80. Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et travaux confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de dépenser les recettes provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages, \$2,370,000.

85. Paiement à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, sur demande approuvée par le ministre des Transports et faite par l'Administration au ministre des Finances, pour rembourser à l'Administration le déficit qu'elle a subi à l'égard du canal de Welland au cours de l'année civile 1967, \$9,925,000.

**G—Office d'expansion économique de la région Atlantique—**

90. Administration et fonctionnement, \$2,663,000.

Société canadienne des télécommunications transmarines—

L100. Prêt à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, pour acquisition d'autres biens et améliorations, \$6,000,000.

**Conseil des ports nationaux—**

L105. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses imputables sur l'un ou l'ensemble des comptes suivants de l'année civile 1967: Reconstruction et immobilisations—

Belledune .....	\$ 3,300,000
Trois-Rivières .....	531,000
Montréal .....	16,708,000
Vancouver .....	16,788,000
	<hr/>
	37,327,000

Moins—Somme à dépenser en provenance du fonds de remplacement et autres .....	6,531,000
	<hr/>
	\$30,796,000

**Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—**

L110. Prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de la manière et selon les modalités et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, \$45,500,000.

(Rapport est fait des résolutions étudiées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

**VOIES ET MOYENS**

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.

L'hon. M. Benson propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1968, la somme de \$2,450,967,-350.24 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

L'hon. M. Bell: Monsieur le président, avant d'adopter la résolution...

M. le président: A l'ordre. Je doute qu'il puisse y avoir débat en ce moment.

L'hon. M. Bell: En toute déférence, monsieur le président, nous avons le droit de faire des commentaires au comité des voies et moyens; je veux simplement poser une simple question au président du Conseil du Trésor. Faciliterait-il les choses en consentant à augmenter un tout petit peu le montant afin d'accorder une hausse aux fonctionnaires retraits?